



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE RIVIERE**  
**SEANCE DU VENDREDI 25 FÉVRIER 2022**

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Présents** : 12

**Votants** : 15

**Date de la convocation** : Le 21/02/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 25 février à 18h00, le conseil municipal de la commune de Rivière était réuni au lieu ordinaire de ses séances sur demande impérative conformément à l'article L.21.21-9 alinéa 2 du CGCT, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gabriel BERTEIN, Maire de la Commune.

**Etaient présents :**

- Monsieur Gabriel BERTEIN,
- Madame Brigitte GRENIER,
- Monsieur Loïc OGER,
- Monsieur Alain CONTART,
- Madame Audrey GUILLAUME,
- Monsieur Olivier ANDRIEUX,
- Monsieur Vincent ZIOLKOWSKI,
- Monsieur Gilles SECQ,
- Monsieur Grégory VASSAUX,
- Monsieur Jérémy FAUCON,
- Monsieur Jean-Claude DESAILLY,
- Monsieur Julien KULAS,

**Étaient absentes excusées :**

- Madame Marie-Paule LEROY donne pouvoir à Monsieur Alain CONTART.
- Madame Christine DEBAL donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude DESAILLY.
- Madame Apolline GUILLAUME donne pouvoir à Madame Audrey GUILLAUME.

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Olivier ANDRIEUX et Monsieur Jérémy FAUCON.

---

## **1. Débattre au sujet de la nécessité d'une commission municipale ressources humaines et délibération au sujet de sa création**

Monsieur le Maire donne la parole aux élus à l'initiative du conseil municipal.

Monsieur Gilles Secq prend la parole afin d'exposer les interrogations d'une partie des élus concernant des questions de gestion des agents et le manque de communication auprès du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a réalisé une communication à l'ensemble du conseil concernant sa démarche le 25 janvier 2022.

Après avoir débattu,

A l'initiative de Monsieur Gilles Secq et à l'approbation de plus du quart des membres présents, la décision est adoptée avec un scrutin public.

Monsieur Gilles Secq précise que les procurations ne sont pas à prendre en compte pour un scrutin public en se basant sur une décision du Conseil d'État.

Le conseil municipal vote concernant la création d'une commission municipale ressources humaines :

Madame Audrey GUILLAUME : Contre la création d'une commission

Monsieur Loïc OGER : Contre la création d'une commission

Monsieur Gabriel BERTEIN : Contre la création d'une commission

Madame Brigitte GRENIER : Contre la création d'une commission

Monsieur Alain CONTART : Contre la création d'une commission

Monsieur Olivier ANDRIEUX : Contre la création d'une commission

Monsieur Vincent ZIOLKOWSKI : Pour la création d'une commission

Monsieur Jean-Claude DESAILLY : Pour la création d'une commission

Monsieur Jérémy FAUCON : Pour la création d'une commission

Monsieur Grégory VASSAUX : Pour la création d'une commission

Monsieur Gilles SECQ : Pour la création d'une commission

Monsieur Julien KULAS : Pour la création d'une commission

En cas de partage des voix, la voix du Maire est prépondérante.

Le conseil municipal décide de ne pas créer de commission municipale ressources humaines

Le deuxième sujet à l'ordre du jour devait être abordé en cas de vote favorable pour la création de la commission municipale ressources humaines.

Les débats sont clos.

La séance est levée à 19h21.